

## Changement d'adresse non effectué

Par amicalement, le 22/04/2021 à 16:06

Bonjour,

Un de mes proches habite depuis deux ans une maison dont les anciens occupants n'ont pas fait leur changement d'adresse.

Ce qu'il fait qu'il continue de recevoir au quotidien leurs courriers qui émanent visiblement des services fiscaux, huissiers et autres services pénaux...

Mon ami a prévenu la poste qui assure ne pas pouvoir bloquer leur courrier et prétend devoir le distribuer dans la boîte aux lettres indiquée faute d'indication de changement d'adresse des anciens propriétaires.

Jusqu'à présent, mon ami a eu la patience de retourner les courriers en indiquant sur les enveloppes : "n'habite pas à l'adresse indiquée". Cela semble inutile puisque les mêmes organismes continuent d'expédier leurs courriers à cette adresse.

Depuis quelques jours, mon ami a eu deux fois des huissiers qui sont venus sonner à sa porte. Cela devient pénible pour lui de devoir justifier et expliquer que ces personnes ne sont plus là depuis plus de deux ans. (nous ignorons qui étaient ces personnes si ce n'est que le voisinage nous a dit qu'elles avaient de gros problèmes financiers et autres).

Que peut-il faire pour que cela cesse ? Est-il forcé de retourner les courriers à chaque fois à la poste ? (il en a marre d'aller à la poste chaque semaine et envisage de jeter les courriers à la poubelle). Si d'autres huissiers se présentent en l'absence de mon ami, peuvent-ils ouvrir le portail et pénéter dans le jardin ?

C'est une situation un peu surréaliste.

Merci pour vos conseils.

## Par amicalement, le 25/04/2021 à 11:27

Bonjour,

Merci Lorenza pour votre réponse.

Mon ami avait bien évidemment retiré de la boîte aux lettres les noms des anciens occupants dès qu'il s'est installé dans la maison, il avait aussi mis un mot pour le facteur de ne pas distribuer aux deux noms qui n'habitaient plus ...

Etant donné que deux années ont passé, il ne peut plus continuer d'afficher cette notification et les facteurs ne sont jamais les mêmes, il semble qu'il y a pas mal de remplaçants...

Donc, pour le coup pas de vraie solution.

Ma dernière question, si mon ami jette le courrier à la poubelle peut-on le lui reprocher par la suite ? Il n'a aucune envie de continuer de faire les démarches de renvoi.

Merci par avance.